

**PROCEDURE ADAPTEE**  
**Article 28 du Code des Marchés Publics**

**COMMUNE DE LA BASSEE**  
**DEPARTEMENT DU NORD**

**OBJET DE LA CONSULTATION**

**Entretien des Espaces Verts et du Terrain de Sport  
de la Ville de LA BASSEE**

**BORDERAU DE PRIX N° 2 : LOT : TAILLE DES HAIES & ARBUSTES**

**2014-2015**

Document établi par la Ville de La Bassée  
Direction Générale des Services

# BORDEREAU DE PRIX n° 2

## L'entretien des espaces verts communaux et du terrain de sport de la Ville de La Bassée

### Lot n° 2 – Massifs, Haies des Espaces Verts de la Ville de La Bassée

#### Carte 1 : Quartier Maisons Rouges :

- rue des Peupliers
- rue des Lilas
- rue des Pins
- rue des Cerisiers

Soit **65 m<sup>2</sup>** de massifs

Soit **290 MI** de haies.

#### Carte 2 : Quartier Pasteur & Jardin Public

- avenue de Dunkerque

Soit **1 223 m<sup>2</sup>** d'arbustes et couvre sol sans bêchage

Soit **165 m<sup>2</sup>** de massifs avec bêchage

Soit **333 ml** de Charmille

Soit **178 ml** de Troènes

#### Les massifs d'arbustes :

- un bêchage d'hiver (entre novembre et mars),
- la découpe, une fois par an, des bordures de massifs,
- une taille d'entretien des arbustes par an, aux époques appropriées selon les espèces, y compris la coupe du bois mort, des drageons,
- le ramassage des feuilles mortes à l'automne,
- le chargement, l'évacuation, le transport, le déchargement et le traitement (y compris tous les droits et taxes) de tous les déchets générés par les travaux ci-dessus).
- Un désherbage chimique ou mécanique régulier de l'ensemble des massifs

#### Les Haies :

- une taille d'entretien, deux fois par an, des haies, y compris le ramassage et l'évacuation des déchets de taille,
- le chargement, l'évacuation, le transport, le déchargement et le traitement (y compris tous les droits et taxes) de tous les déchets générés par les travaux ci-dessus,
- le ramassage des feuilles mortes à l'automne.

| <b>Type d'intervention</b>                            | <b>Périodicité</b>    | <b>Montant</b> |
|---|-----------------------|----------------|
| Taille de haies de troènes                            | 2 fois par an         |                |
| Taille des massifs d'arbustes aux époques appropriées | 1 fois par an         |                |
| Désherbage chimique ou mécanique de massifs           | A chaque intervention |                |
| Bêchage des massifs                                   | 1 fois par an         |                |

Le désherbage régulier des pieds de haies est inclus dans la partie « taille des haies » puisque le chantier doit être rendu propre.

Fait le .....

A .....

Signature de l'Entrepreneur